

**Zecs  
Québec**



Votre

# Bulletin

Volume 11, Numéro 4 • Décembre 2009

**Projet de loi 57 :  
Obligation d'entente**  
p. 3

**Le PECZ, un programme  
attendu qui fait son chemin!**  
p. 4

**L'attribution des dossiers  
majeurs de Zecs Québec**  
p. 5



# Mot du président

Par Claude Beausoleil • président



Encore une année qui vient s'ajouter à notre expérience de gestion de la faune. Lorsque nous faisons le bilan de cette année au sein de notre fédération, nous constatons que ce fut une année charnière pour l'avenir de celle-ci. En effet, vos administrateurs ont entrepris de faire une planification stratégique pour situer votre fédération dans cinq ans. La mission, les orientations, les priorités et les objectifs vous ont été soumis lors du congrès et vous avez répondu, comme délégués de vos zecs, en nous fournissant une série de stratégies qui dépassaient presque nos attentes. Encore une fois, les bénévoles de nos zecs se sont montrés à la hauteur de la tâche.

Une des priorités de la planification est d'augmenter de façon significative le financement de la Fédération. Comme le règlement du gouvernement concernant la cotisation des zecs vient à échéance à la fin de 2009, il nous a fallu travailler rapidement avec les fonctionnaires du MRNF pour trouver la formule la plus équitable. Nous croyons avoir réussi à avoir une formule qui ne pénalise pas trop les zecs et facilite l'atteinte des obligations de la Fédération. Le conseil d'administration a accepté la formule proposée et a mandaté le président et les permanents à faire le tour des régions pour expliquer cette nouvelle cotisation. Au moment d'écrire ce message, sept régions ont été visitées. Les administrateurs présents à ces rencontres ont tous accepté cette nouvelle formule de cotisation. Elle a été jugée plus équitable pour l'ensemble des zecs et pas trop onéreuse, même si l'augmentation est substantielle, car elle partage le poids de la cotisation entre les revenus autonomes et le nombre de membres. Pour la zec, la partie à budgéter se résume au pourcentage des revenus autonomes. L'autre partie est conséquente au nombre de membres et devrait être chargée au membre par une augmentation de la carte de membre. La nouvelle formule, si elle est acceptée par le gouvernement comme nous le croyons, sera en vigueur pour les trois prochaines années. Le règlement devrait être sanctionné par le conseil des ministres avant que nous vous envoyions la cotisation en mai 2010. Par prudence, chaque zec devrait faire ses budgets en tenant compte de ses revenus autonomes et de son nombre de membres de l'année 2008.

Conséquemment à ce qui précède, le conseil d'administration de votre fédération devra analyser les stratégies que vous nous avez suggérées afin de déterminer les besoins les plus pressants à combler tout en ayant à l'esprit la plus grande équité possible pour toutes les zecs. L'augmentation de la cotisation ne viendra pas combler toutes les stratégies la première année, mais le conseil devra choisir celle qui répond le plus adéquatement à notre mission de représenter les zecs et de leur offrir des services diversifiés et de qualité, et ce, dans une perspective de conservation et de mise en valeur de la faune. Il faut toujours penser que nous sommes avant tout des gestionnaires de la faune et de ses habitats et que nous favorisons une accessibilité rationnelle à nos territoires.

En terminant, je profite de l'occasion pour vous offrir, en mon nom personnel ainsi qu'aux noms des administrateurs et employés de Zecs Québec :

UN JOYEUX NOËL ET UNE EXCELLENTE ANNÉE 2010.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Veillez vous adresser au représentant de votre région :

### Bas-Saint-Laurent

Yvan Pineault : 418-723-5766

### Saguenay – Lac-Saint-Jean

Lucien Girard : 418-548-2741

### Québec

Mathias Dufour : 418-439-4122

### Mauricie

Pierre Lefebvre : 819-536-7070

### Lanaudière

Claude Beausoleil : 450-756-8431

### Laurentides

Jean-Marc Bélanger : 819-623-3177

### Outaouais

Georges Brazeau : 819-776-1015

### Abitibi-Témiscamingue

Dany Gareau : 819-762-6660

### Côte-Nord

Julie Tremblay : 418-587-4000

### Chaudière-Appalaches – Estrie

Mario Lacasse : 819-583-0668

### Gaspésie

Réjean Blouin : 418-786-1383

## Présentation de Zecs Québec

Fondée en 1983, Zecs Québec représente les associations gestionnaires de zecs de chasse, de pêche et de plein air. Le conseil d'administration est composé d'administrateurs élus régionalement. Elle a pour rôle de représenter les gestionnaires auprès des décideurs publics.

Le bulletin d'information Zecs Québec est publié 4 fois par année et est distribué principalement aux administrateurs des 63 zecs de chasse, de pêche et de plein air, députés, ministres et ministère des Ressources naturelles, directeurs régionaux, CRD, MRC, ATR et aux membres du Groupe faune national.

## Votre équipe à Zecs Québec

**Direction générale :** Jean-Claude D'Amours

**Biologie :** Christian Langlois

**Secrétariat et administration :** Andrée Delisle

**Agente de développement :** Marjolaine Vézina

## Pour nous joindre

### Zecs Québec

1415, rue Frank-Carrel, bureau 275

Québec (Québec) G1N 4N7

Tél. : 418-527-0235

Télec. : 418-527-0578

Courriel : [info@zecquebec.com](mailto:info@zecquebec.com)

Internet : [www.zecquebec.com](http://www.zecquebec.com)

## Projet de loi 57 : Obligation d'entente

Jean-Claude D'Amours – [jean-claude.damours@zecquebec.com](mailto:jean-claude.damours@zecquebec.com)

Zecs Québec ne compte plus les appels et les commentaires reçus voulant qu'on ne retrouve pas l'obligation d'entente dans le nouveau régime forestier proposé par le MRNF. Depuis la Commission Coulombe (2004), le Sommet sur l'avenir du secteur forestier (2007), le Livre vert sur la forêt (2008), le document de travail sur l'occupation du territoire forestier et la constitution des sociétés d'aménagement forestier (2008) et l'actuel projet de loi, Zecs Québec a toujours été constante dans ses représentations. Les zecs avaient demandé que la loi reconnaisse l'obligation d'entente dans les consultations entre les industriels forestiers et les tiers, dans des délais impartis et avec le pouvoir du ministre de trancher les situations sans issue.

L'obligation d'entente devenait un préalable à une véritable gestion intégrée permettant une juste considération des préoccupations des « occupants » de la forêt à l'exploitation de la matière ligneuse. Or, on ne retrouve pas textuellement « l'obligation d'entente » dans le projet de loi. Appréciant l'implication et l'énergie que les représentants des zecs ont déployées pour parvenir à un consensus parmi les partenaires du milieu forestier à l'égard de l'obligation d'entente, plusieurs gestionnaires fauniques n'en finissent plus de manifester leur déception. En réalité, le ministre pourrait ne tirer aucun avantage à casser les pieds de ses fonctionnaires à produire des plans d'aménagement à partir d'ententes obligées, alors qu'il demeure redevable de l'exploitation des ressources naturelles sans être imputable pour autant.

Le nouveau régime forestier propose de confier au ministre le pouvoir de concevoir les plans d'aménagement forestier. Force est de constater qu'à défaut d'entente, le ministre devra trancher afin de s'acquitter de sa responsabilité. Une question demeure : comment les gestionnaires de zecs peuvent-ils s'assurer que les préoccupations des « occupants » de la forêt sont considérées dans les plans d'aménagement forestier ?

En fait, le nouveau régime forestier propose de créer les Tables régionales de gestion intégrée des ressources du territoire. Théoriquement, les préoccupations des « occupants » du territoire forestier devraient être intégrées dans les plans d'aménagement forestier préparés par le ministre. À défaut d'entente entre les usagers et détenteurs de droits, le ministre tranchera et produira les plans avec les intrants que les représentants régionaux lui transmettront par l'entremise du plan régional de développement intégré des ressources du

territoire (PRDIRT). Il faut comprendre que le nouveau régime condamne les zecs à se faire représenter sur toutes les tables régionales GIR par autant de personnes-ressources qu'elles n'ont pas les moyens de se payer, créant des rapports de force inéquitables parmi les « occupants » du territoire forestier. Entendons-nous, l'inquiétude partagée sur l'absence d'obligation d'entente voudrait que les « occupants » du territoire forestier soient voués à s'entendre, sans obligation et sans moyens, alors que le projet de loi offrirait au ministre les pouvoirs et « l'obligation » de faire ce qu'il entend.

Zecs Québec était présente le 8 septembre en commission parlementaire pour faire valoir le point de vue des gestionnaires de zecs sur cette question. L'ouverture de la ministre Normandeau est appréciée et Zecs Québec s'implique avec le MRNF dans la recherche d'une solution acceptable.



# Actualités



## Le PECZ, un programme attendu qui fait son chemin!

Marjolaine Vézina – marjolaine.vezina@zecquebec.com

Depuis près d'une vingtaine d'années déjà, les zecs réclamaient une aide financière pour l'entretien des chemins. Et voilà qu'enfin, un million par année est alloué pour une période de deux ans par le ministre Simard.

*Le Programme d'entretien des chemins des zecs* a reçu une réponse spectaculaire de la part des gestionnaires de zecs... La quantité considérable de projets soumis vient fortement confirmer que les besoins sont bien présents!

Malgré les courts délais imposés aux gestionnaires de zecs, ceux-ci ont tout de même réussi à déposer 138 projets repartis dans 28 zecs. Parmi toutes les soumissions, seulement trois projets ne satisfaisaient pas les critères d'admissibilité. Cette tâche d'évaluation revenait à un comité composé des fédérations représentantes des zecs, soit la **FGRSQ**, la **FQSA**, **Zecs Québec** et le **MRNF**.

L'ensemble des projets soumis représente une valeur totale de 1 826 201 \$. La somme réclamée en subventions pour ces projets (maximum de 15 000 \$ par projet) se chiffrait, quant à elle, à 1 372 653 \$.

Le comité de sélection s'est donc vu dans l'obligation d'ajuster le nombre de demandes en accordant la priorité aux projets qui répondent aux plus hauts critères d'évaluation prévus au programme du Ministère, soit la dimension des ouvrages. Au moment d'écrire ces lignes, le MRNF n'avait pas encore accepté les recommandations du comité de priorisation. Entre le 4 novembre et le 4 décembre, le Ministère a demandé au comité de refaire ses devoirs à deux reprises. Nous sommes toujours dans l'attente de la décision du ministre.

Les projets jugés conformes, mais non retenus par manque de fonds, pourront être à nouveau présentés pour le 1 M\$ de l'année 2010. Cette fois, les zecs bénéficieront de plus de temps pour élaborer leur demande et ainsi obtenir le maximum de financement pour un maximum de projets.

## Prix du bénévolat André-Magny : Zecs Québec attend les propositions

Jean-Claude D'Amours – jean-claude.damours@zecquebec.com

Le Prix du bénévolat André-Magny est accordé à un bénévole proposé par un regroupement régional de gestionnaires de zecs. Il vise à reconnaître et à mettre en valeur le travail bénévole dans les organismes gestionnaires de zecs membres en règle de Zecs Québec.

Le bénévole est une personne qui utilise une partie de son temps libre pour offrir gratuitement ses services en vue de contribuer à l'organisation d'activités spéciales ou d'aider un organisme dans la réalisation de ses activités ou dans son fonctionnement.

Les actions reconnues du candidat doivent nécessairement être liées au bénévolat accompli. Ces actions doivent être bien dissociées du travail rémunéré, surtout lorsque le candidat effectue

ses activités bénévoles dans le même secteur d'intervention que celui de son travail.

Tous les présidents des regroupements régionaux ont reçu l'information afin de présenter les candidatures qui doivent être transmises à Zecs Québec. **La date limite pour nous faire parvenir les candidatures des régions est fixée au 31 janvier de chaque année.** Le jury provincial sera composé du président de Zecs Québec, d'un gestionnaire de zec et d'une personne « externe » qui n'a pas de lien direct avec les zecs.

## L'attribution des dossiers majeurs de Zecs Québec au sein du conseil d'administration

Marjolaine Vézina – [marjolaine.vezina@zecquebec.com](mailto:marjolaine.vezina@zecquebec.com)

Les 20 et 21 novembre derniers, le conseil d'administration de Zecs Québec se réunissait afin de discuter de plusieurs sujets, dont la politique de gestion des dossiers majeurs.

La résolution du C. A. se rapportant à l'attribution de ces dossiers nous apprend que :

Concernant le **dossier Forêt** : M. Pierre Lefebvre est chargé de suivre le projet de loi 57, renommé récemment la Loi sur l'aménagement durable des forêts;

Le **dossier Chemins forestiers** : M. Jean-Marc Bélanger a accepté de piloter ce dossier et il sera secondé par M. Lucien Girard au besoin;

Le **dossier Faune** : Est pris en charge par M. Claude Beausoleil, secondé au besoin par M. Lucien Girard. Ils suivront de près

l'évolution des échanges autour des TFT (Table faune technique);

Le **dossier Gestion doré et touladi** : Est attribué à M. Jocelyn Bonneville;

Le **dossier Finances** : A été attribué à MM. Jean-Marc Bélanger et Claude Beausoleil;

Le **dossier Gouvernance régionale** : Est pris en charge par M. Réjean Blouin. Il sera secondé au besoin par M. Pierre Lefebvre;

Et enfin, le **dossier Planification stratégique** est accepté par M. Claude Beausoleil.

## Invitation et avis de convocation / Assemblée générale annuelle

[info@zecquebec.com](mailto:info@zecquebec.com)

Avis aux membres

Par la présente, vous êtes convoqué(e) à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu après le congrès annuel de Zecs Québec.

Date : 25 avril 2010

Lieu : Château Mont-Sainte-Anne  
500, boulevard Beau-Pré, Beupré (Québec)  
G0A 1E0  
Tél. : 1-866-900-5211

Heure : 8 h 30

Nous en profitons pour vous inviter au congrès qui se tiendra les 23 et 24 avril 2010 au Château Mont-Sainte-Anne.

Vous pouvez imprimer les formulaires d'inscription et de réservation de chambre sur notre site Web : [www.zecquebec.com](http://www.zecquebec.com)

**POUR LES INSCRIPTIONS REÇUES AVANT LE 31 JANVIER 2010, VOUS AUREZ 20 \$ DE RABAIS SUR LES FORFAITS A, B ET C POUR LES CONGRESSISTES.**



Claude Beausoleil  
Président

# Actualités



## Découvrez le calendrier 2010 de la Fondation de la faune du Québec

Fondation de la faune du Québec

La Fondation de la faune du Québec vous invite à découvrir son calendrier 2010 paru sous le thème « 2010, année internationale de la biodiversité ». De magnifiques images de la faune du Québec et de sa progéniture nous rappellent l'importance de protéger les habitats de la faune, soit les milieux où la faune s'alimente, s'abrite, se reproduit et élève ses petits.

Pour plus d'information :

<http://www.fondationdelafaune.qc.ca/aide/calendrier/>



mai 2010

Fondation de la faune du Québec

Prévisions de pêche :

- Traie : ●●●●●
- Morue : ●●●●●
- Brochet : ●●●●●
- Truite : ●●●●●

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
						1
	3	4	5	6	7	8
Mardi	10	11	12	13	14	15
	17	18	19	20	21	22 Journée internationale de la biodiversité
	24/31	25	26	27	28	29



### Il grandit plus vite que son ombre

L'antilope est le plus grand cervidé d'Amérique, et n'est sans doute pas le plus rapide non plus. Dans ses habitats qui s'étendent au Manitoba, le cerf, qui pèse de 11 à 18 kg, est déjà debout. Quelques jours plus tard, le veau est capable de galoper et de battre un lièvre à la course. Il sera aussi en mesure de sauter sa tête à la queue sur de longues distances. Au cours de ses premiers mois de vie, il grandira jusqu'à plus de 2 kg par jour! Versé vers quatre ou cinq ans, le jeune animal mesure avec sa mère jusqu'à la fin de l'hiver suivant.



La forêt appartient à notre passé, notre présent et notre futur. L'industrie exclue avec la forêt... Et pour les générations futures. [www.dfo-mpo.gc.ca](http://www.dfo-mpo.gc.ca)

## CSST : Un nouveau mode de paiement qui fait gagner du temps!

CSST-Bureau du vice-président aux finances

Les entreprises pourront bientôt payer leur prime d'assurance au moyen de versements périodiques effectués à Revenu Québec, et ce, à la fréquence de paiement de leurs retenues à la source et sur le bordereau servant à faire ces remises. Ce nouveau mode de paiement leur fera gagner du temps et leur épargnera bien des formalités administratives.

Le nouveau mode de paiement sera beaucoup plus adapté aux besoins des employeurs, leur évitant d'avoir à estimer leurs salaires en début d'année. En effet, le calcul du versement sera basé sur les salaires réellement versés et non sur une estimation.

Le nouveau mode de paiement sera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. D'ici là, les employeurs seront informés des changements à apporter à leurs systèmes de paie.

La CSST est aujourd'hui l'un des plus importants assureurs de personnes au Québec. En 2008, près de 188 000 employeurs cotisaient à la CSST et plus de 3 millions de travailleurs bénéficiaient de sa couverture d'assurance. Chaque année, plus de 150 000 travailleurs victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles reçoivent des prestations de la CSST.

Jacques Moisan  
CSST-Bureau du vice-président aux finances  
Tél. : 418-266-4415 poste 5488  
Cell. : 418-802-5270  
jacques.moisan@csst.qc.ca

## LA CSST POURSUIT SON VIRAGE VERT

Marjolaine Vézina – marjolaine.vezina@zecquebec.com

Depuis le début de l'année 2009, la CSST a adopté un plan d'action en matière de développement durable.

C'est pourquoi, au cours des prochains jours, tous les employeurs recevront une pochette d'information virtuelle qui remplacera la version papier.

La pochette d'information virtuelle contient un exemplaire des lettres d'accompagnement et des copies des différentes versions de la : *Décision de classification pour l'année 2010*, un dépliant : *Parlons assurance — Taux de prime 2010*, un dépliant intitulé : *Obligations relatives aux documents à constituer pour appuyer la répartition des salaires annuels assurables 2010*, la *Table des taux 2010* et un papillon d'information : *Il y a des risques pour la santé dans votre entreprise!*

## À propos de la stratégie sur l'aménagement durable des forêts (SAD)...

Marjolaine Vézina – marjolaine.vezina@zecquebec.com

Zecs Québec participe à une table de travail avec le MRNF en ce qui concerne la stratégie gouvernementale sur l'aménagement durable des forêts. L'élaboration de cette stratégie avec le ministère va bon train et le dossier suit son cours.

# Actualités



## Un guide des énergies renouvelables pour les chalets et lieux de villégiature

RNCREQ

**E**n partenariat avec Zecs Québec et avec le Fonds d'action québécois pour le développement durable, notamment, le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a élaboré un guide des énergies renouvelables destiné aux habitations qui ne sont pas reliées au réseau public d'électricité.

Avec l'essor que connaissent les énergies renouvelables, l'utilisation de systèmes de production d'énergie solaire ou éolienne pour alimenter un chalet éloigné et difficile d'accès peut être beaucoup plus simple que de transporter et d'entreposer du carburant, et moins difficile que d'entretenir et de faire fonctionner une génératrice. Certes, l'achat et l'installation d'un système de production d'énergie renouvelable nécessitent un certain investissement qui, à première vue, peut sembler élevé. Mais le coût initial peut être largement compensé par les nombreux avantages que ces systèmes procurent à la longue.

Pour tirer pleinement profit de tous les avantages d'un système de production d'énergie renouvelable, il est nécessaire de bien planifier son projet. C'est là le secret de la réussite!

C'est donc pour aider les propriétaires et les gestionnaires de chalets à y voir un peu plus clair que le Guide des énergies renouvelables a été élaboré.

Le guide donne un aperçu des nouvelles technologies d'énergie renouvelable, en expliquant leur fonctionnement de base, les applications possibles ainsi que les avantages et les inconvénients de chaque système. Le guide contient également plusieurs tableaux comparatifs des différentes technologies, ainsi qu'une grille de calcul afin de bien évaluer les besoins en énergie de chacun.

Le guide peut être téléchargé gratuitement sur le site Internet : [www.guide-er.org/](http://www.guide-er.org/)

Vous pouvez également demander la version imprimée du guide au RNCREQ, 545, avenue Laurier Est, Montréal (Québec) H2J 1E7, moyennant un chèque de 3 \$ ou 6 timbres au tarif ordinaire pour couvrir les frais d'envoi postal.





## Un cambrioleur récidiviste débusqué par un propriétaire excédé...

Marjolaine Vézina – [marjolaine.vezina@zecquebec.com](mailto:marjolaine.vezina@zecquebec.com)

D'après un texte de Dany Doucet du Journal de Montréal

**C**ambriolé deux fois en l'espace d'une seule année, un propriétaire de chalet de la zec Normandie décide de se charger lui-même de son enquête, excédé devant l'inaction de la Sûreté du Québec.

En bref. Le dernier vol remonte au 10 novembre dernier. Deuxième plainte à la SQ. Les jours passent, mais toujours pas d'enquêteur sur place... Impuissant, il s'informe et finit par savoir que les policiers se sont « contents de faire un rapport au poste de Mont-Laurier. »

Qu'à cela ne tienne, la façon de procéder du vol étant la même, notre apprenti (soutenu par d'autres résidents en colère) commence son enquête. De quel genre de cambriolage s'agissait-il au juste? Ni plus ni moins qu'un mur arraché par un camion muni de chaînes. Digne d'un film hollywoodien. Et comme il remarque que le récidiviste a même pris le temps de se faire un petit 5 à 7, il se dit que le voleur est probablement le même qu'au printemps. Genre pas trop nerveux rendu au 2<sup>e</sup> tour...

Il part donc à la recherche d'informations, pose des questions et aidé par ses amis, finit par découvrir une bonne partie de ses biens près d'un camp appartenant à une famille autochtone de la Manouane, la réserve située au nord de Saint-Michel-des-Saints. Le terrain est, paraît-il, jonché d'articles de valeurs. Ce

qui semble dire qu'il n'est malheureusement pas la seule victime de cet homme sans scrupules... Comment faire pour se protéger et que fait donc la police ?

Parce que même avec cette fameuse découverte, il a eu toutes les misères du monde à les convaincre de se rendre sur place pour faire un constat. La question que le journaliste **Dany Doucet** pose est : **mais pourquoi la SQ ne se rend-elle plus sur les territoires non organisés ?** La réponse est quelque peu prévisible : parce que les preuves peuvent être altérées après le passage de plusieurs jours suivant le vol et ne sont donc plus admissibles en cour. Mais la SQ n'hésite cependant pas à se rendre sur ces territoires, lorsque la vie ou la sécurité des gens est en cause.

La cerise sur le sunday, c'est que la SQ n'a aucune statistique, aucune donnée existante. Pour se défendre, elle affirme qu'il lui est difficile de patrouiller, de jour comme de nuit, dans un territoire de 179 000 kilomètres carrés.

On comprend.

Mais que faire alors?

Bien comme on dit, on n'est pas sorti du bois...

L'article en entier au :

<http://fr.canoe.ca/infos/societe/archives/2009/11/20091122-063200.html>

Dany Doucet, le Journal de Montréal, le 22/11/2009, 6 h 32

## La zec du Bas-Saint-Laurent, avant-gardiste!

Marjolaine Vézina – [marjolaine.vezina@zecquebec.com](mailto:marjolaine.vezina@zecquebec.com)

**L**a zec du Bas-Saint-Laurent peut être fière du succès remporté par le service de chiens pisteurs, une première au Québec! En dernier recours, le chasseur au gros gibier peut désormais compter sur un compagnon au poil pour retrouver sa proie. Une initiative du directeur, Jacques Lévesque, le premier à avoir rendu accessible ce service de plus en plus demandé.

Zecs Québec salue cette belle réussite et vous invite à aller consulter l'article paru dans le bulletin de la zec du Bas-Saint-

Laurent. À partir de son site Web, le <http://www.zecbsl.com>, entrez, dirigez-vous sur le signet de gauche et cliquez sur **Outils d'information**, ensuite sur **Perdrix bavarde**. Cliquez ensuite sur celui de **septembre 2009** et l'article **Service de chiens de sang** se retrouve en page 9. Et pour les résultats de cet automne, un article a été rédigé par Radio-Canada sur le lien : <http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2009/12/02/006-zec-chiens-pisteur-gibier.shtml>

Encore une fois, bravo!

# Actualités



## L'Encan faune et nature Toyota au profit de la relève

*Fondation de la faune du Québec*

### Un encan incontournable pour tous les amateurs de plein air et de nature !

Entre le 18 février et le 18 mars 2010, ne manquez pas de visiter l'Encan faune et nature Toyota à l'adresse suivante : [www.fondationdelafaune/encan](http://www.fondationdelafaune/encan). Cet encan en ligne vous propose une centaine de produits sur lesquels vous pourrez miser en toute sécurité. Voilà une occasion unique de vous procurer des forfaits de pêche, de chasse, de villégiature, des équipements variés, des œuvres d'art, et bien d'autres surprises, à très bon prix.

### Un camion Tacoma 2010 vendu aux enchères

Encore cette année, le produit vedette de l'Encan est un camion Tacoma 2010 d'une valeur approximative de 36 000 \$, offert par l'Association des concessionnaires Toyota du Québec.

### Pour la relève

L'Encan faune et nature se tiendra à nouveau sous la présidence d'honneur de M. Jean Pagé, chroniqueur bien connu des

amateurs de chasse et de pêche. Tous les profits de cette activité-bénéfice seront investis dans des projets incitant les jeunes à découvrir la richesse de notre faune par des activités telles que la pêche, la chasse, le piégeage et l'observation de la faune.

### Le réseau des partenaires

L'Encan faune et nature est mis de l'avant par la Fondation de la faune du Québec, en collaboration avec ses partenaires du milieu faunique, soit Zecs Québec, la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec, la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, la Fédération des pourvoies du Québec, la Fédération québécoise pour le saumon atlantique, ainsi que la Société des établissements de plein air du Québec.

Visitez l'Encan régulièrement et misez sur la relève !  
[www.fondationdelafaune/encan](http://www.fondationdelafaune/encan)

## Retour sur l'article du mois de septembre

### L'importance de bien s'enregistrer pour la chasse...

*Marjolaine Vézina – [marjolaine.vezina@zecquebec.com](mailto:marjolaine.vezina@zecquebec.com)*

L'article de septembre, « L'importance de bien s'enregistrer pour la chasse et de bien comprendre la loi... », a suscité des réactions et des questionnements de la part de quelques gestionnaires.

Il est important de souligner que l'esprit du jugement rendu le 15 juillet 2009 est à l'effet que : (paragraphe 42) « La question de la participation à une telle expédition est une question de faits et nécessite assurément plus qu'une intention. Il faut certes prendre part de façon active à l'expédition à un quelconque moment. »

Dans les zecs, nous avons un outil, soit l'enregistrement, pour démontrer, dans les faits, la participation active de tous les membres de l'expédition.

C'est donc l'intention plus l'implication qui prouve la participation grâce au bordereau d'enregistrement de tous les membres du groupe, avec l'heure d'arrivée et l'heure de sortie. Pour plus de détails concernant cette décision des tribunaux, consultez le site [www.jugement.qc.ca](http://www.jugement.qc.ca), **Cour du Québec** et cliquez sur **Directeur des poursuites criminelles et pénales c. Dubé**.

## L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec fait le point sur les travaux en milieu forestier

Marjolaine Vézina – [marjolaine.vezina@zecquebec.com](mailto:marjolaine.vezina@zecquebec.com)

Résumé de l'article de Suzanne Bareil, ing.f.  
Secrétaire de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

L'ingénieur forestier occupe un champ d'exercices exclusif défini dans la Loi sur les ingénieurs forestiers. La Loi lui confère la juridiction de veiller aux travaux de génie ainsi qu'à la préparation des plans relatifs à de tels travaux, qu'il œuvre en forêt privée ou publique, peu importe le coût de ces travaux.

Cette juridiction exclusive en matière de travaux de génie est cependant partagée avec les membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

L'ingénieur forestier est pleinement habilité à accomplir les travaux de génie et les plans s'y rapportant, notamment la

voirie, les ponts et ponceaux, sous réserve de stipulations particulières aux lois ou règlements applicables à leurs activités. Citons, à titre d'exemple, le Règlement sur les travaux forestiers qui stipule que tout pont sur un chemin d'exploitation doit être construit selon un plan approuvé par un ingénieur. Notons que l'Ordre se penche actuellement sur ce règlement et effectue les démarches nécessaires afin que celui-ci soit conforme à la Loi sur les ingénieurs forestiers.

L'exercice de la profession par l'ingénieur forestier dans ce domaine qui lui est réservé par une loi du Parlement doit cependant s'inscrire dans les limites des compétences de ce professionnel.

Pour plus d'information, consultez :  
[http://www.oifq.com/bulletin/2009/18novembre\\_09.html](http://www.oifq.com/bulletin/2009/18novembre_09.html)

## Congrès 2010 : « Définir la zec de demain »

Jean-Claude D'Amours – [jean-claude.damours@zecquebec.com](mailto:jean-claude.damours@zecquebec.com)

Le thème du Congrès 2010 des gestionnaires de zecs aborde l'une des cinq priorités identifiées dans la planification stratégique de la Fédération. Présentées, discutées et commentées au congrès de Saint-Georges, les gestionnaires de zecs avaient confirmé les cinq priorités suivantes :

- 1- Accroître l'autonomie de la Fédération et du réseau;
- 2- Augmenter substantiellement le financement de la Fédération;
- 3- Redéfinir la structure de gouvernance;
- 4- Définir la zec de demain;
- 5- Augmenter le nombre de membres des zecs.

Au cours de l'été 2009, Zecs Québec a formé deux comités chargés de déposer des recommandations au conseil d'administration de Zecs Québec. L'une de ces recommandations consistait à tenir un congrès spécifiquement sur le thème

« Définir la zec de demain » et d'inclure l'ensemble des membres de la Fédération dans la réflexion. C'est ainsi qu'un atelier de réflexion portera sur le thème du Congrès 2010 qui se tiendra au Château Mont-Sainte-Anne les 23, 24 et 25 avril prochain.

Amorcée en juin 2008, la planification stratégique de Zecs Québec avait pour but de connaître la perception de ses membres et ses partenaires à l'égard de la Fédération, d'identifier les défis et les occasions de développement qu'elle pourrait envisager. Dans le processus de planification, il a été identifié qu'il est d'une importance stratégique que Zecs Québec se positionne et se recentre sur le rôle que les gestionnaires de zecs souhaitent lui confier et sur les services qu'elle sera appelée à offrir à ses membres dans le contexte où le MRNF revoit les services dont les gestionnaires de zecs étaient traditionnellement habitués de bénéficier depuis plus de 30 ans.



# L'ENCAN FAUNE ET NATURE



au profit de la Fondation de la faune du Québec

UNE OCCASION EXCEPTIONNELLE DE FAIRE DE BONNES AFFAIRES :  
CAMION TOYOTA TACOMA 2010, FORFAITS DE PÊCHE, DE CHASSE,  
DE VILLÉGIATURE, ÉQUIPEMENTS DE PLEIN AIR, ET BIEN PLUS !

PRÈS DE 100 LOTS OFFERTS, POUR TOUS LES GOÛTS



Visitez le  
[www.fondationdelafaune.qc.ca/encan](http://www.fondationdelafaune.qc.ca/encan)  
En ligne du 18 février au 18 mars 2010



Jean Pagé, journaliste,  
président d'honneur



**LOT VEDETTE**  
Tacoma 2010 4x4  
à cabine double d'une valeur  
approximative de 36 000 \$.

Cet espace publicitaire a été offert par Zecs Québec,  
partenaire de l'Encan faune et nature Toyota.

Couleur à titre indicatif seulement.  
Gracieuseté de l'Association  
des concessionnaires Toyota du Québec



Fondation de la faune du Québec



Parc national Jacques-Cartier, J.-P. Huard, Sépaq